

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

08 mars 2017

École élémentaire publique à LASSIGNY (Oise)

L'an 2017, le 08 mars, à 14 heures 30 min,

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. – OISE se sont réunis dans la salle n°4 de l'école élémentaire publique à LASSIGNY (Oise), sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

Étaient présents :

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Non adhérents à l'association départementale de l'Oise	MAUDRIN Jean-Louis	DDEN	Union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
	DERVEAUX Myriam	Administratrice CAN, correspondante	Administratrice fédération nationale OCCE
Adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative	CHARLET Bénédicte	Enseignante du premier degré	Coopérative scolaire École Joseph Onimus - THOUROTTE
	LANGLOIS Sébastien	Enseignant du premier degré	École primaire Jean CASSÉ - THIVERNY

	LUDMANN Véronique ZARHOUNI Yannick	Enseignant du premier degré Enseignante du premier degré	Groupe scolaire Brichebay - SENLIS Coopérative scolaire École élémentaire Georges Pompidou - COMPIEGNE
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure BUVRY Sabine CAIVANO TELLIER Laurence CHATRIEUX Sylvain DEBROUWER Huguette MARAZANO Christine MAUDRIN Hélène PILON Daniel TICOZELLI Jocelyne	Trésorière adjointe Secrétaire générale adj. Administratrice Secrétaire général Présidente Administratrice Administratrice Trésorier Administratrice	AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise
Adhérentes salariées	DA SILVA Céline PREVOT Amélie	Enseignante du premier degré détachée – Animatrice pédagogique Secrétaire administrative	AD OCCE - Oise AD OCCE - Oise

Étaient absents ou excusés :

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Non adhérents	CRÉPIN Jacky Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale SOUILLARD Sébastien PECQUERY Florent FRAU Thierry BOUVIER Michel CARON Jean-Luc	Inspecteur d'académie – Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré Commissaire aux comptes Chargé d'affaires du secteur public et de l'économie sociale Maire Président Président	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise DSDEN Oise – Circonscriptions du premier degré AUDIT-France Caisse d'épargne de Picardie Commune de LASSIGNY Union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de l'Oise AD PEP – Oise
Membre(s) du conseil d'administration	BULTIÈS Catherine CHAUDET Claire GUILLAUME Christine MALLET Agnès MARAZANO Christine MAUVAIS Dominique	Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice	AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise

Pouvoirs :

	NOM et Prénom	Fonction	Nombre de pouvoirs :
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure	Trésorière adjointe	1 144
	BULTIÈS Catherine	Administratrice	0
	BUVRY Sabine	Secrétaire générale adj.	21
	CAIVANO-TELLIER Laurence	Administratrice	72
	CHATRIEUX Sylvain	Secrétaire général	1 364
	CHAUDET Claire	Administratrice	319
	DEBROUWER Huguette	Présidente	3 005
	GUILLAUME Christine	Administratrice	653
	MALLET Agnès	Administratrice	153
	MARAZANO Christine	Administratrice	396
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	1 959
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	798
	PILON Daniel	Trésorier	205
	TICOZELLI Jocelyne	Administratrice	0
Mandataires	CHARLET Bénédicte	Mandataire	223
	LANGLOIS Sébastien	Mandataire	127

Madame Huguette DEBROUWER, préside la séance en sa qualité de présidente du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- ☐ Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;
- ☐ La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- ☐ Les statuts de l'association ;
- ☐ La feuille de présence à l'assemblée ;
- ☐ Les pouvoirs des membres représentés ;
- ☐ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2016 ;
- ☐ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2016 ;
- ☐ Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration ;
- ☐ Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- ☐ Le projet associatif ;
- ☐ Le projet de budget pour l'exercice 2016/2017 ;
- ☐ Le projet d'activité pour l'exercice 2017/2018 ;
- ☐ Le texte de résolutions proposées à l'assemblée.

.../...

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée le 23 janvier 2017 par lettre remise en mains propres, et par courrier avec accusé de réception, est excusée.

La présidente donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par le secrétaire général, responsable d'une activité départementale, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, la présidente ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Elle signale que prennent fin les mandats des administrateurs suivants : Monsieur Sylvain CHATRIEUX – Madame Claire CHAUDET – Madame Huguette DEBROUWER – Madame Agnès MALLET.

Monsieur Sylvain CHATRIEUX, Madame Claire CHAUDET et Huguette DEBROUWER se déclarent porter à nouveau candidats.

Madame Danièle COULON et Monsieur Sébastien LANGLOIS font acte de candidature.

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 12 postes sont donc à pourvoir.

Monsieur Sylvain CHATRIEUX, Madame Claire CHAUDET, Madame Danièle COULON, Huguette DEBROUWER et Monsieur Sébastien LANGLOIS se portent candidats au conseil d'administration.

Puis elle fait un exposé sur les activités de l'association départementale au cours du même exercice.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité :

.../...

Première résolution	L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2016 faisant apparaître un excédent de 37 992,64 € - dont 31 959,79 € pour le siège départemental, affectés au fonds associatif, et un résultat des coopératives sommées de 6 032,85 € (comptes rendus financiers agrégés) dans leur report à-nouveau.
Deuxième résolution	L'assemblée approuve les termes du rapport financier du trésorier et de la trésorière adjointe sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2016.
Troisième résolution	L'assemblée approuve le rapport d'activité du secrétaire général à l'exercice clos le 31 août 2016.
Quatrième résolution	L'assemblée approuve le renouvellement et l'élection des administrateurs suivants : Monsieur Sylvain CHATRIEUX, Madame Claire CHAUDET, Madame Danièle COULON, Madame Huguette DEBROUWER et Monsieur Sébastien LANGLOIS.
Cinquième résolution	L'assemblée approuve les termes du projet de budget pour l'exercice 2016 – 2017.
Sixième résolution	L'assemblée approuve les termes du projet associatif et du projet d'activité pour l'exercice 2017 – 2018.
Septième résolution	L'assemblée approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2017 – 2018 à 1,71 € par coopérateur.
Huitième résolution	L'assemblée approuve la proposition de fixer la date limite de retour des documents statutaires (C.R.F. / C.R.A. de l'exercice clos et bulletin d'adhésion du nouvel exercice) au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Toute coopérative n'ayant pas respecté cette limite recevra une lettre recommandée avec accusé de réception lui rappelant ses engagements avec copie à l'inspection de l'éducation nationale. Sans réponse dans les quinze jours ouvrables, le compte de la coopérative sera fermé. Les frais du traitement et d'envoi seront prélevés sur le compte bancaire de la coopérative concernée.
Neuvième résolution	L'assemblée approuve la proposition suivante : <i>« Tout C.R.F. arrivant au siège devra comporter la signature des membres de la commission de contrôle des comptes, dont un membre au moins est un parent d'élève ou un membre du conseil d'école non enseignant. »</i>
Dixième résolution	L'assemblée approuve les propositions suivantes : <i>« Toutes les coopératives ayant eu un découvert bancaire seront contrôlées. »</i> <i>« Les coopératives n'ayant pas retourné leur C.R.F. dans les délais seront contrôlées. Une rencontre sera provoquée entre les membres du C.A. et les mandataires au sein d'une circonscription avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale dans un but de formation et de bonne résolution. »</i> <i>« Les coopératives tirées au sort seront contrôlées entre le 1er septembre et le 30 novembre 2017 sur l'exercice 2016 – 2017. »</i>
.../...	

Circonscription	N°adh.	École / Établissement	Commune
Auneuil	966	École élémentaire publique	60380 – VILLERS-VERMONT
Beauvais – Nord	565	École primaire publique	60510 – LITZ
Beauvais – Sud	075	École élémentaire publique Jules Ferry	60000 – BEAUVAIS
Clermont	514	École maternelle publique Maubertier	60290 – LAIGNEVILLE
Compiègne	261	École maternelle publique Charles Faroux 2	60200 – COMPIÈGNE
Creil	309	École maternelle publique Jean de la Fontaine	60100 – CREIL
Crépy-en-Valois	343	École maternelle publique André Malraux	60800 – CREPY-EN-VALOIS
Gouvieux	216	École primaire publique Les Aigles	60500 – CHANTILLY
Grandvilliers	413	École maternelle publique Louis Blériot	60220 – FORMERIE
Margny-lès-Compiègne	918	École primaire publique	60490 – VANDÉLICOURT
Méru	014	École maternelle publique La Clé des Champs	60110 – AMBLAINVILLE
Nogent-sur-Oise	956	École maternelle publique Constant Boudoux	60870 – VILLERS-SAINT-PAUL
Noyon	046	École primaire publique	60400 – BABŒUF
Pont-Sainte-Maxence	864	École primaire publique Robert Personne	60700 – SAINT-MARTIN-LONGUEAU
Saint-Just-en-Chaussée	398	École élémentaire publique des huit Villages	60420 – FERRIERES
Senlis	817	École élémentaire publique Brichebay	60300 – SENLIS

Dixième résolution (suite)	« À chaque fin d'exercice, la caisse sera déposée sur le compte courant de la coopérative. Un solde inférieur ou égal à 51 € est toléré. » « Pour toute déclaration de sinistre relatif à un vol / une perte de tout ou partie de la caisse, le mandataire devra justifier la constitution du montant du vol / la perte du montant. »
Onzième résolution	L'assemblée approuve la proposition de laisser le conseil d'administration fixer le lieu et la date de l'assemblée générale ordinaire 2018 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - rapport moral, rapport d'activité et rapport financier du conseil d'administration sur les comptes de l'association au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 ; - rapport général et communications du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 ; - rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 ; - approbation de ces comptes ; - quitus aux administrateurs ; - renouvellement des mandats des administrateurs ou désignation de nouveaux administrateurs ; - budget de l'exercice 2017 – 2018 ; - projet associatif et projet d'activité de l'exercice 2018 – 2019 ; - fixation du montant de la cotisation pour 2018 – 2019 ; - questions diverses.

Est proposée comme prochain lieu de réunion de l'assemblée générale ordinaire l'école primaire publique Jean CASSÉ à THIVERNY (Oise) en hiver 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente a levé la séance à 16 h 55 min.